

# Savanes Infos

Former - Informer - Faire des Citoyens

TROISIEME ANNEE  
N° 012 – Janvier – Février 2017

Bimestriel d'Info de GEME-SA pour la Promotion de la Communication  
et le Développement Durable



## EDITORIAL : SAVOIR COMMUNIQUER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

*LAMBONI Yendoutanpo Séraphine*

Disons d'emblée que c'est ce souci qui fait qu'après nos projets « Femmes et médias en milieu rural I et II », GEME-SA, avec le soutien et l'appui de ses partenaires luxembourgeois, exécute actuellement le projet de « Formation des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer les revenus des femmes ». Car il devient indéniable que rien n'est possible sans la communication et particulièrement en matière de développement. Il faut communiquer. Communiquer et toujours communiquer pour favoriser le développement durable. Mais généralement, on laisse de côté la communication et l'information pour ne nous occuper que des actions qui peuvent « prouver que nous avons travaillé et mené à terme nos projets » !

La plupart des Organisations non gouvernementales (ONG) et des associations, présentes dans la Région des Savanes, œuvrent en faveur des enfants, des femmes, pour la lutte contre des maladies comme le VIH-Sida, pour la lutte en faveur des libertés fondamentales et des droits humains, des droits politiques, sociaux et culturels. Ces Organisations ne visent que l'épanouissement et le développement de l'individu et des diverses couches de la population. C'est donc à juste titre qu'on classe ces organisations sous le label de " Société Civile Organisée". Leur rôle aujourd'hui est non seulement indispensable mais aussi primordial.

De même, les médias, en dehors de leurs rôles et missions classiques, doivent pouvoir participer, voire œuvrer à ce dynamique processus de l'épanouissement de l'être humain et du développement de son environnement global.

Il ne s'agit pas pour les médias d'inventer quoi que ce soit, mais tout simplement de voir comment se mettre au service des Ongs et des associations. Il s'agit pour les médias de collaborer avec elles pour la réalisation de leurs objectifs en amenant la population à comprendre l'importance et les bienfaits des actions de ces organisations auprès d'elle.

La région des Savanes regorge d'un nombre important d'Ongs et d'association œuvrant sur diverses thématiques de développement et de communication. Mais des constats peuvent être faits et demandent que des réflexions soient menées afin d'y trouver des solutions appropriées :

- Les Ongs et les Médias ne se connaissent pas bien et parfois s'ignorent même. Ce qui fait que les organisations ne communiquent pas suffisamment sur elles-mêmes et leurs activités. Ce fait rend défailante la capitalisation des expériences des Ongs et association ;

(Suite Page 12)

## SOMMAIRE

### GEME-SA INFOS

- P.2 Produire et consommer du pain à base de sorgho
- P.3 Des crédits aux femmes pour améliorer les AGR
- P.4 Quelle est l'importance des oiseaux dans la vie
- P.5 Que faire avec le beurre de karité

### SOCIETE/DEVELOPPEMENT

- P.6 Mgr Dominique Guigbile est ordonné
- P.7 Budget 2017 des collectivités territoriales des Savanes
- P.8 Protéger les enfants vulnérables au Togo
- P.9 Préparer la stratégie REDD+

### POLITIQUE/MEDIAS

- P.1 Le code de déontologie des journalistes au Togo
- P.1 Bilan 2016 de la situation sécuritaire

**GEME-SA : Former les communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer les revenus des femmes de la Région des Savanes !**

## **PARTENARIAT GEME-SA/GTPAL : PRODUIRE ET CONSOMMER DU BON PAIN A BASE DE SORGHO ET DE SOJA**

Une rencontre a eu lieu le 27 janvier à Kara, dans le cadre du « *Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de Pain de Sorgho et de Soja dans les Régions de la Kara et des Savanes* ». La rencontre a été organisée par le « *Groupe des transformateurs des Produits Alimentaires Locaux du Togo* » (GTPAL). C'est le Centre Catéchétique Mgr Bapkessi qui a servi de cadre à cette réunion d'échanges. Au menu, il s'est agi de faire la situation des actions de communication menées par les différents acteurs des organes de radios et d'envisager la poursuite des activités.

Les participants sont venus des Régions de la Kara et des Savanes dont neuf radios venant de 5 préfectures (préfectures de Doufelgou, Kozah, Binah, Assoli et Tône). C'est le Responsable du Projet, M. Tatta Paul en présence de la Coordinatrice Mme Panezi Dizima, qui a dirigé les échanges.

Au cours des échanges, les différents acteurs des organes de radios ont à tour de rôle fait la situation des actions de communications et d'information concernant l'arrivée très prochaine et la particularité du produit. Telles sont les activités menées au cours de l'année 2016 dans les localités. A ce niveau, chacune des associations de médias : « *Gens des Médias de la région de la Kara* » (GEME-KA) et « *Gens des Médias de la région des Savanes* » (GEME-SA) a fait un récapitulatif de tout ce qui s'est fait et l'impact que cela a donné du point de vue des différentes prestations : production et diffusion des spots ; communiqués et émissions.

De ce premier point, il s'est dégagé un sentiment de satisfaction malgré les difficultés rencontrées.

Le deuxième point à l'ordre du jour a porté sur les réflexions à faire sur la suite des actions à mener pour l'année 2017. Les actions des médias cette fois est d'annoncer la présence effective du produit et d'indiquer les points de vente.

A l'issue des discussions et réflexions, une activité a été attribuée à chaque comité : le Comité GEME-KA doit proposer un spot pour l'ensemble de toutes les radios et le Comité GEME-SA, une proposition de communiqué qui

comprendra les différents points de vente au niveau de chaque région, les caractéristiques du produit, les contacts des boulangères.

Les participants à la table ronde se sont accordés que chaque comité sera organisé pour faire le travail qui sera ensuite envoyé à la Coordination du Projet. Pour la suite de la Phase 2, le Coordinateur a souhaité que les diffusions des communiqués et des messages s'étendent sur une longue durée par rapport à la phase 1. De ce fait, les différents acteurs des organes, se sont donné une période de six mois (de février à juillet 2017).

Une proposition de budget de 10 800 000 FCFA, pour la production, la diffusion et pour autres choses, a été faite et attend la réaction de la Coordination.

C'est sur ces propositions que se sont achevées les discussions avec pour perspectives et recommandations la proposition d'un spot par le Comité GEME-KA et un communiqué par GEME-SA.

Le rendez-vous a été pris pour très prochainement à Kara pour la finalisation des propositions de productions et du budget.

Pour cette rencontre, GEME-SA a été représentée par M. Beda Alagra Faustin (Charge de Communication de GEME-SA) et M. Labdiedo Liyiabe Joël (Chef des Programmes à Radio MECAP, membre de GEME-SA)

Le Chef du « *Projet de Développement des Chaînes de Valeurs*

*de Pain de Sorgho et de Soja dans les Régions de la Kara et des Savanes* » au niveau Savanes est M Yendoume Yendouban, Membre du Conseil d'Administration de GEME-SA.

Le « *Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de Pain de Sorgho et de Soja dans les Régions de la Kara et des Savanes* » est un petit projet dont GEME-SA coordonne les activités à Dapaong avec le GTPAL qui met en œuvre le projet à Kara. GEME-SA se charge de toutes actions liées à la communication en produisant et en diffusant des spots, des communiqués et des émissions sur les pains faits à base de sorgho et de soja. L'objectif essentiel est de faire la promotion et la consommation des produits locaux du Togo.

**BEDA Alagra Faustin**  
**Envoyé Spécial**



Une affiche sur le « Pain au sorgho »



M. Tatta Paul devant les participants

**FEMMES ET DEVELOPPEMENT : LES COOPERATIVES DE FEMMES COLLABORANT AVEC GEME-SA OBTIENNENT DES CREDITS POUR LEURS AGR**

Après la formation des femmes des six Sociétés de Coopératives Simplifiées (« **SCOOPS** », nom que donne le Gouvernement aux coopératives selon les exigences de l’OHADA - Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires -) collaborant avec GEME-SA sur l’épargne et le crédit, une nouvelle étape vient d’être franchie. Au cours de la formation, les femmes ont appris comment épargner, les conditions d’avoir un crédit, comment faire un crédit, comment gérer un crédit, comment faire un budget prévisionnel. Tout cela passé les femmes viennent de franchir l’étape décisive de l’acquisition des crédits.

C’est ainsi que la Coopérative d’Epargne et de Crédit pour le Soutien des Initiatives des Femmes pour l’Autopromotion (COOPEC-SIFA, une institution de micro finance, partenaire locale de GEME-SA) a effectué une tournée d’octroi de crédits aux femmes de cinq (des six) coopératives de femmes collaborant avec GEME-SA.

Cette série d’activité s’est déroulée entre mi-novembre et mi-décembre, période au cours de laquelle GEME-SA est allée avec la COOPEC-SIFA rencontrer les femmes des coopératives.

Les crédits ont été accordés aux femmes selon leur nombre au sein de la coopérative, selon les besoins pour permettre aux bénéficiaires de développer leurs activités afin d’accroître leurs



*Distributions de crédits : à Cinkassé (en haut), à Barkoissi (au centre) et à Bogou*

revenus.

- « **SCOOPS** » **Dakaafam d’Ogaro** : Achat, collecte et transformation d’amandes de karité en beurre. Crédit obtenu : 400 000FCFA.

- « **SCOOPS** » **Dindane de Bogou** : Achat et stockage du grain du néré et sa transformation en moutarde, extraction de l’huile de neem, couture et coiffure. Crédit obtenu : 900 000 FCFA

- « **SCOOPS** » **Moynibe de Koni** : Achat et stockage de soja et sa transformation en moutarde, etc. Crédit obtenu : 900 000 FCFA

- « **SCOOPS** » **Tinmonfante de Barkoissi** : achat, stockage et commercialisation des produits céréaliers (mil, maïs, riz, etc.). Crédit obtenu : 1 200 000 FCFA

- « **SCOOPS** » **Tchéglimane de Cinkassé** : Achat, production de soja et de grain du néré et leur transformation en moutarde. Crédit obtenu : 1 225 000 FCFA

Soit un montant global de quatre million six cent vingt-cinq mille franc déployé pour soutenir les initiatives de femmes en vue de les aider à renforcer leurs activités génératrices de revenus.

La sixième « **SCOOPS** », **M’baram Moko de Mango** (Achat, stockage et commercialisation des produits agricoles) n’a pas fait de crédit. Les moyens dont elle dispose en ce moment lui permettent de tenir encore le coup.

Avec chacune des coopératives, l’octroi du crédit a été précédé d’un entretien avec femmes sur la gestion des fonds reçus et les modalités de remboursement.

Les femmes ont reçu ces fonds avec beaucoup d’enthousiasme et ont promis d’en faire bon usage pour mener à bien leurs activités, et de respecter les délais de remboursements. Pour mémoire, rappelons que certaine coopérative ont déjà fait leur premier remboursement.

GEME-SA est soutenue dans cette initiative auprès des femmes par le groupe Action Solidaire Tiers-Monde (ASTM) et le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg.

**Christophe B. LARE**

**CYBER GEME-SA**

Le **CYBER GEME-SA** offre multiples petits services :

- ⇒ Une connexion haut débit pour tous vos travaux sur internet
- ⇒ Une communication vidéophone via SKYPE
- ⇒ Une possibilité de naviguer avec tout appareil grâce à son router WIFI
- ⇒ Des possibilités de traitement de texte

**RENDEZ-VOUS : Lundi à Vendredi de 07h 30 à 21h**

**CYBER GEME-SA**, en face de l’Hôpital d’Enfants Yendubé, à TANTIGOU

**CYBER GEME-SA, J’AIME ÇA !**

## RENFORCER LES CAPACITES DE GEME-SA : TROIS NOUVELLES MOTOS SONT ACQUISES

L'association « Gens des Médias de la Région des Savanes » (GEME-SA), grâce à ses partenaires luxembourgeois, vient de trouver une solution à quelques-unes de ses difficultés.

GEME-SA a renforcé, en effet, ses capacités d'action, depuis décembre 2016, avec l'acquisition de trois nouvelles motos de terrain de marque SANYA 150-18 dont deux de



couleur noire et une de couleur rouge. Un bol d'air pour GEME-SA.

Elles portent les immatriculations : CB 4187 TG ; CB 4188 TG et CB 4189 TG. Elles permettent au personnel d'aller plus rapidement et plus aisément sur le terrain à la rencontre des coopératives. Les distances des Coopératives par rapport à Dapaong :

Dapaong-Cinkassé : 40 km

Dapaong-Koni : 08 km

Dapaong-Bogou : 30 km

Dapaong-Ogaro : 55 km

Dapaong-Barkoissi : 50 km

Dapaong-Mango : 80 km

Elles permettent également d'assurer le service administratif.

La troisième moto est utilisée par la Directrice Exécutive pour les suivis et les supervisions.

La Rédaction



Le Chargé de la Communication, M. Faustin sur le point de partir à Mango pour une sensibilisation



La Secrétaire, Mme Kpiagou, prête à aller porter le courrier aux partenaires locaux

## COMMUNICATION ET VISIBILITE: GEME-SA ORGANISE UNE RENCONTRE AVEC UN ORNITHOLOGUE ESPAGNOL SUR LES OISEAUX DU CENTRE DE FORMATION RURALE DE TAMI



M. Ignasi Oliveras...

Dans le cadre de ses activités de communication et de visibilité, l'association « Gens des Médias de la région des Savanes » (GEME-SA) a organisé le 25 janvier 2017, à Dapaong, une rencontre d'échanges sur « La

biodiversité

et le développement local ». La rencontre a réuni une vingtaine d'enseignants, de journalistes, d'ingénieurs agronomes et des curieux. Elle a été animée par le chercheur ornithologue espagnol, M. Ignasi Oliveras. Il séjournait à Dapaong dans le cadre de ses recherches ornithologiques menées au Centre de Formation Rurale de Tami (CFRT). Il s'est agi de sensibiliser le public sur l'importance des oiseaux dans la conservation et la protection de l'environnement mais aussi dans le bon maintien de la biodiversité. Il a découvert en septembre 2016 et en janvier 2017 de nouvelles espèces d'oiseaux sur le site du CFRT qui compte désormais 166 espèces d'oiseaux sur 1km<sup>2</sup> (Voir SI n° 011 - Octobre-Décembre

2016) La Région des Savanes compte 388 espèces d'oiseaux, le Togo 628 espèces et le monde entier environ 10 400 espèces. En ce qui est du développement local, M. Ignasi

Oliveras a montré

l'importance des oiseaux dans l'agriculture, dans la biodiversité et l'économie : lutte contre les insectes et les ravageurs ; service de nettoyage ; control de maladies ; dispersion des graines ; pollinisation ; gardiens, pour évaluer la santé des écosystèmes ; engrais : guano qui comprend l'azote, le phosphore et autres nutriments ; tourisme.

Le travail de M. Ignasi Oliveras s'inscrit dans le cadre du projet *Vuela con Tami* initié par l'Ong espagnole PROYDE.

La rencontre s'est tenue en présence de la Directrice Exécutive de GEME-SA, Mme Séraphine Lamboni et du Directeur du CFRT, Frère Vicente Bartholomo. Une initiative à encourager pour les prochaines formations de GEME-SA.

La Rédaction



Première citation de l'Alecto à bec blanc (*Bubalornis albirostris*) au Togo



Une vue partielle des participants

## **SOCIETE DE COOPERATIVE SIMPLIFIEE « DAKAAFAM » D'OGARO : LE BEURRE DE KARITE POUR LA SANTE ET LA BEAUTE**

*Le beurre de karité est comestible. On l'extrait des fruits du karité, un arbre qui pousse bien ici dans la Région des Savanes du Togo aussi bien en plaine qu'en montagne. On récolte les fruits (saana en ben) entre juin et septembre. Le beurre de karité est utilisé à plusieurs usages en cuisine traditionnelle et dans le soin du corps. Par rapport aux autres catégories d'huile, on l'appelle « la vraie huile » (kpanomn). Fabriquer le beurre de karité est une activité essentielle de la Société de Coopérative simplifiée*

*Dakaafam d'Ogaro. Cette « SCOOPS » collabore avec GEME-SA dans ses activités. Elle parle dans cet élément de quelques vertus du beurre de karité.*

### **Comment avoir le beurre de karité**

Pour avoir le beurre de karité, il y a plusieurs étapes : on cueille les fruits de karité entre juin et septembre et on enlève la pulpe pour avoir les noix qui, concassées, donnent des amandes que l'on laisse sécher pendant plusieurs semaines. On traite bien après les amandes qu'on torréfie (on peut ne pas en torréfier aussi) et qu'on moud jusqu'à obtention d'une pâte



*Fruits et noix de karité*



*Une partie du processus de transformation d'amande de karité en beurre*

compacte. La pâte est ensuite mélangée à l'eau et battue. Ce mélange plongé dans de l'eau bouillante laisse le beurre monter à la surface et facilite la séparation du beurre des impuretés. Il est ensuite séparé de l'eau, malaxé et cuit longuement. Le beurre liquide ainsi obtenu est filtré. On le laisse se refroidir. Il y a plusieurs sortes de beurre de karité. Chaque sorte a ses propriétés et ses qualités. Les utilisateurs savent les apprécier.

### **Que faire avec le beurre de karité ?**

Dans certaines localités de la Région des Savanes, le nom « karité » se traduit par "vie". Et cela se comprend aisément en considération de ses diverses vertus dont celle de la beauté. Réparateur, hydratant et nourrissant, le beurre de karité fait ses preuves auprès des femmes de la région des Savanes depuis des siècles. Elles l'utilisent traditionnellement comme produit de soin des cheveux mais aussi pour nourrir la peau du visage et du corps. En effet, les peaux foncées se déshydratent naturellement plus vite, surtout dans cette région où on est exposé à des températures extrêmes.

Grâce à son prix abordable, le beurre de karité devient un produit de beauté accessible. Il est vendu dans les marchés en ville comme en campagne, directement dans de petits sacs en plastiques ou en bol. Quelques astuces pour l'utilisation du beurre de karité brut :

- A la température ambiante, le beurre de karité brut est plutôt dur. Pas d'inquiétude, une fois chauffé dans les mains il se transforme en une crème onctueuse, très agréable à appliquer à la peau ;
- Dans le bain : ajouter une noix de beurre de karité et la laisser se dissoudre dans l'eau chaude et se baigner. Quelques minutes plus tard, la peau est douce et soyeuse, comme enveloppée d'un film hydratant.
- En baume à lèvres : le soir, avant d'aller se coucher, appliquer une petite noisette de beurre de karité sur les lèvres.

Le résultat est étonnant : plus de petites peaux mortes ni de gerçures, les lèvres sont réparées et nourries ;

- Après un coup de soleil : le beurre de karité soulage la douleur d'un coup de soleil. Il permet aussi à la peau de se régénérer plus vite et évite ainsi les peaux mortes disgracieuses ;
  - Pendant l'allaitement : il peut être utilisé comme pommade sur les tétons pour prévenir les gerçures. Le beurre de karité brut est comestible, mais pour le bien-être de bébé, et par principe de précaution, il est préférable d'utiliser le beurre de karité bio ;
  - Pour soulager une courbature : utiliser comme soin de massage, le beurre de karité. Cela détend les muscles courbaturés ou froissés après un effort sportif intense ;
  - En masque pour les cheveux : appliquer du beurre de karité en grande quantité sur les longueurs des cheveux (appliquer à la racine, le beurre de karité risquerait de graisser les cheveux). Envelopper ensuite les cheveux dans une serviette et laisser reposer quelques heures, voire toute une nuit. Après deux shampoings, les cheveux sont doux et brillants.
- La coopérative « Daakafam » de Tambimong basée à Ogaro, est une coopérative mixte de 25 membres. Leurs réunions ont lieu tous les deuxièmes vendredis du mois.

**« SCOOPS » Dakaafam d'Ogaro  
92 43 62 92 / 98 00 91 11**

## DIOCÈSE « SAINTE MARIA GORETTI » DE DAPAONG : MONSIEUR DOMINIQUE BANLENE GUIGBILE EST ORDONNÉ

Le samedi 4 février 2017 a eu lieu à la Maison d'Accueil Notre-Dame-des-Sources de Daluag, l'ordination épiscopale de Mgr Dominique Banléne Guigbile. Il a été nommé le 15

novembre 2016 par le Saint-Père, Pape François, Evêque du Diocèse Sainte Maria Goretti de Dapaong.



Les officiels à l'ordination : de g. à dr. : Thiburce Eso Solitoki, Edmond Selom Komi Klassou, El Hadj Dama Dramani

La cérémonie d'ordination a été présidée par Son Eminence Philippe Cardinal Ouédraogo (Archevêque métropolitain d'Ouagadougou au Burkina Faso) Consécrateur principal. Les Co-Consécrateurs ont été NNSS Brian Udaigwe (Nonce Apostolique près le Bénin et le Togo) Jacques Anyilunda

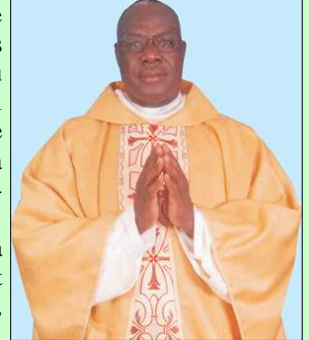
(Administrateur Apostolique du Diocèse de Dapaong). On a dénombré au total 16 évêques (venus du Bénin, Burkina Faso, Ghana, d'Italie et du Togo), 171 prêtres, et près de 311 religieux et religieuses et un immense public de fidèles et de curieux. On a noté particulièrement la présence du Premier Ministre, Edmond Sélom Komi Klassou, d'El Hadj Dama Dramani (Président de l'Assemblée Nationale) et de Thiburce Eso Solitoki (Conseiller Spécial à la Présidence de la République), des membres du Gouvernement, des Députés à l'Assemblée Nationale et de grands cadres ressortissants du Diocèse.

Le déroulement de l'ordination s'est passé en trois étapes. D'abord les rites préparatoires marqués par l'invocation de l'Esprit Saint, le dialogue entre le Consécrateur et l'ordinand, la prostration et la litanie des Saints.

Il y a eu ensuite les rites essentiels qui sont l'imposition des mains du Consécrateur principal, des deux Co-consécrateurs et de tous les évêques présents, la prière consécratoire et l'imposition du Livre des Evangiles.

La dernière étape est constituée de rites complémentaires, non moins importants, qui sont l'onction du Saint Chrême sur la tête du nouvel évêque, la remise des Evangiles, de l'anneau porté à l'annulaire de la main droite, de la mitre, de la crosse et le baiser de paix.

Après la cérémonie d'ordination, la célébration eucharistique s'est poursuivie normalement. A la fin,



Mgr Dominique Banléne Guigbile



Mgr Dominique agenouillé devant le Cardinal Philippe Ouédraogo qui lui impose les mains

il y a eu des interventions et lecture des messages dont celui du Président de la République adressé au nouvel évêque.

Le lendemain 5 février a eu lieu à la Cathédrale Saint Charles Lwanga de Dapaong, l'intronisation du nouvel évêque. Ainsi Mgr Dominique Banléne Guigbile a-t-il, à cette occasion, pris possession de la cathèdre, son siège épiscopal en tant que, désormais, Pasteur de l'Eglise-Famille-de-Dieu-qui-est-à-Dapaong. La cérémonie d'intronisation

a été présidée par Mgr Denis

Amuzu-Dzakpah, Archevêque métropolitain de Lomé.

A 54 ans, Monseigneur Dominique Banléne Guigbile est né le 31 décembre 1962. Il est le troisième évêque du Diocèse de Dapaong après Mgr Pierre Barthélémy Hanrion et Mgr Jacques Anyilunda. Il est docteur en Ethnologie et auteur de plusieurs ouvrages. Sa devise est « *Donne-moi la Sagesse assise près de Toi* ».

### MGR DOMINIQUE EXPLIQUE SA DEVISE : « DONNE-MOI LA SAGESSE ASSISE PRES DE TOI »



La devise d'un évêque exprime quelque chose de la vision qu'il a de la charge qui lui est confiée. Prenant conscience du poids et de la gravité d'une telle mission, je m'abandonne avec confiance au Seigneur et lui demande de me donner la sagesse assise près de lui, pour travailler à mes côtés et m'apprendre ce qui lui plaît. Car elle sait tout, comprend tout, guidera mes actes avec prudence et me gardera par sa gloire. « *"Donne-moi la Sagesse assise près de Toi"* (Sg 9,4). Cette prière tirée du livre de la Sagesse (9, 1-11) est matérialisée dans les armoiries par une bannière composée de cinq symboles :

- Le soleil éclaté est le symbole de *Dieu le Père*,

- La Croix représente *Jésus, le Fils*

- La colombe, le *Saint Esprit* ;

- Près de la Croix se trouve *la Vierge Marie*, représentée par l'étoile ;

- A côté d'elle, il y a *saint Jean* l'évangéliste, le disciple que Jésus aimait, symbolisé par l'aigle. L'ensemble évoque l'Eglise, née de la mort et de la résurrection du Christ, que j'ai la mission de conduire, par l'annonce de l'Evangile, au Père par le Fils dans l'Esprit Saint, avec l'intercession maternelle de la Bienheureuse Vierge Marie. **La Rédaction**

## LA FRATERNITE DES PRETRES DIOCESAINS DU TOGO A TENU SA 47<sup>e</sup> ASSEMBLEE GENERALE

Le vendredi 13 janvier a pris fin à Dapaong la 47<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fraternité des Prêtres Diocésains du Togo (FPDT) après une messe de clôture présidée la veille, jeudi 12 janvier, par Mgr Jacques Anyilunda (Administrateur Apostolique du Diocèse de Dapaong).

La messe de clôture, dite le jeudi 12 janvier en l'église Bon Pasteur de Natébagou-Dapaong, a été concélébrée



ses et la ville épiscopale de Dapaong, pour l'accueil réservé aux participants et la bonne organisation des travaux.

L'Assemblée générale qui a réuni 245 prêtres diocésains des sept diocèses catholiques du Togo a commencé ses travaux le mardi 10 janvier à la Maison d'Accueil Notre-Dame-des-Sources de Daluag.

L'Assemblée a eu à se pencher sur la révision et l'adoption des statuts et le règlement intérieur de la FPDT. Il y a eu des communications sur le Tribunal Ecclésiastique Interdiocésain de Lomé et sur les Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM) nationales. Il y a eu également les rapports des différentes paroisses et partage d'expériences vécues dans les paroisses.

La FPDT a été créée en 1970 et tient ses assemblées générales à tour de rôle dans les diocèses. Le rendez-vous est pris pour 2018 dans le diocèse de Kara.

**La Rédaction**

par le président de la Conférence des Evêques du Togo (CET), Mgr Benoît Alowonou (Evêque du diocèse de Kpalimé), l'évêque du diocèse de Kara, Mgr Jacques Danka Longa, l'évêque nommé du Diocèse de Dapaong, Mgr Dominique Banléne Guigbile et les 245 prêtres participant à l'Assemblée.

Les fidèles des quatre paroisses du Doyenné de Dapaong ont participé nombreux à cette messe.

A la fin de la célébration, le Secrétaire national de la Fraternité des Prêtres Diocésains du Togo, Père Donald Fadaz, a remercié ses confrères venus des autres diocè-

## BUDGET 2017 DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA REGION DES SAVANES

COLLECTIVITES	BUDGET	FONCTION	INVESTI
Préfecture de TONE	117 374 000	92 055 445	25 318 555
Préfecture de CINKASSE	90 860 200	62 059 559	28 800 641
Préfecture de KPENDJAL	64 407 600	51 526 080	12 881 520
Préfecture de TANDJOUARE	58 548 292	43 911 219	14 637 073
Préfecture de L'OTI	70 000 000	56 000 000	14 000 000
Commune de DAPAONG	156 212 000	120 283 240	35 928 760
Commune de MANGO	69 710 000	48 710 000	21 000 000

## **PROTECTION DES ENFANTS VULNERABLES AU TOGO: NORMALISER LES STRUCTURES D'ACCUEIL**

Un atelier de restitution du rapport de l'évaluation des structures d'accueil des enfants vulnérables a regroupé les 9 et 10 janvier à Dapaong, une trentaine de responsables de ces centres d'accueil de la Région des Savanes.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de ces centres. L'évaluation est commanditée par le Ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Pendant les deux jours, les participants ont échangé sur les résultats de l'audit et défini des mécanismes favorables à la mise en œuvre des recommandations pour le bien-être des enfants.

Ainsi, les résultats révèlent-ils qu'au total 120 centres ont été évalués et répartis en trois grandes catégories sur la base des critères préétablis dont entre autres, « le groupe des « centres performants », celui des « centres perfectibles » et celui des « centres problématiques ». Dans cette dernière catégorie, on trouve des « centres qualifiés de maltraitants ».

La Directrice générale de la Protection de l'Enfance, Mme Azambo Aquitame Albertine, a précisé que 12 centres seront purement et simplement fermés après cette évaluation. Leurs locaux sont en très mauvais état et la configuration de ces centres ne permet pas de proposer une prise en charge convenable. Il y manque des toilettes et des salles de bain salubres. Ce qui favorise les risques de maladies.

Madame la Directrice générale de la Protection de l'Enfance a félicité les centres de la Région des Savanes pour les efforts qu'ils font. Aucun centre de la Région ne fait partie des centres à fermer. Les centres de la Région seront mieux suivis afin de permettre aux enfants en pensionnat d'être dans de bonnes conditions et d'être heureux.

Monsieur Tchimbiana Douli Yendoukoa Christophe (préfet de Tône) a, quant à lui, remercié le ministère en charge de l'Action sociale pour les multiples efforts fournis pour la Région des Savanes. Il s'est réjoui qu'aucun centre de la Région des Savanes ne fasse partie des centres à fermer. Il a invité les responsables de ces centres à continuer leurs œuvres pour le bien-être des enfants.

En août 2010, le décret n° 2010-100/PR du 4 août 2010 est pris pour mettre en route le document sur les normes et les standards applicables aux institutions d'accueil et de protection des enfants vulnérables au Togo. C'est par rapport aux enseignements de ce document qu'un atelier d'évaluation est organisé pour faire l'état des lieux des centres d'accueil des enfants vulnérables.

L'atelier de Dapaong précède la mise en application stricte des recommandations pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des normes et standards applicables aux structures d'accueil au Togo dont la plus urgente est la fermeture de certains centres maltraitants.

**La Rédaction (Sources : ATOP)**

## **PARTENAIRES LOCAUX DE GEME-SA**

Structures	Fréquence	Lieu d'implantation
Radio Rurale Locale des Savanes (RRL/S)	102.5 FM	Dapaong
Radio Courtoisie	95.5 FM	Dapaong
Radio MECAP FM	90.5 FM	Dapaong
Radio Lagmtaaba	97.3 FM	Cinkassé
Radio-Télévision NAFA	102.1 FM	Mango
Radio Voix de l'Oti	104.5 FM	Mango
Journal « Mango Matin »	Mensuel	Mango

**Reboisons notre environnement pour freiner la sécheresse !**

**L'arbre, c'est la vie !**



## PREPARATION DE LA STRATEGIE REDD+ : UNE ENTREVUE D'ECHANGES REUNIT LES ACTEURS DES REGIONS DES SAVANES ET DES PLATEAUX

Un atelier d'échange sur l'organisation des travaux de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a regroupé les 13 et 16 février, respectivement à Dapaong et à Atakpamé, les acteurs des régions des Savanes et Plateaux impliqués dans le processus de préparation de la stratégie de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+).

Initié par la Coordination nationale REDD+ avec l'appui financier et technique de la Banque Mondiale, l'atelier s'inscrit dans le cadre du

projet de soutien à la préparation à la réduction des émissions dues à la dégradation des forêts.

Il s'est agi d'échanger avec les acteurs sur l'importance de l'intégration des mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale, de renforcer leur compréhension sur les notions d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) et l'Etude d'Impact Environnemental (EIE).

Plusieurs communications ont meublé les travaux :

- La présentation de la conduite du processus de réalisation de l'EESS/REDD+ : objectifs, avantages, défis, opportunités, rôles et responsabilités des parties prenantes dans leurs conduite au Togo ;
  - La politique de la Banque Mondiale en matière de mesure de sauvegarde ;
  - Rôle et responsabilité de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) dans le processus
- la présentation de la liste sommaire des parties prenantes



Une vue des participants à Dapaong

au processus.

Coordonnateur point REDD+, Metougbe Totétébe, a précisé que l'objectif de l'EESS est d'évaluer les impacts positifs ou négatifs des options stratégiques sur l'environnement et l'homme afin de pouvoir confirmer ou modifier les options stratégiques REDD+ initialement proposées et le cas échéant, proposer des actions correctives des impacts

négatifs. Il a également précisé que cette rencontre est d'une importance capitale étant donné que la réalisation de l'EESS exige la participation, l'implication et la consultation des parties prenantes à toutes les étapes du processus.

Le Directeur régional de l'Environnement des Savanes, Lare Palmague, a félicité le Gouvernement qui a adhéré au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF). Il a également gratifié les partenaires au développement pour les appuis multiformes accordés au Togo en vue d'améliorer le cadre de vie des populations du pays. Pour le point focal REDD+ Plateaux, le lieutenant Kansiwé Yawo, le Togo a intégré le REDD+ dans le Plan de Développement National (PDN) pour permettre à la forêt et aux arbres hors-forêts de continuer à jouer leur rôle socio-économique et écologique indispensable à la vie.

La Rédaction (Sources : ATOP)

## ENTREPRENEURIAT ET BONNE PRATIQUE EN MARAICHAGE : LE CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE TAMBAONG EST INAUGURE

Le Centre de Formation Agricole de Tambaong (CFAT, situé à 5 km au Nord-ouest de Tandjouaré), a ouvert ses portes le 17 janvier à Tandjouaré. La cérémonie a été suivie du lancement de la formation de 50 producteurs en matière d'entrepreneuriat agricole et de bonne pratique en production maraichère.

C'était en présence du préfet de Tandjouaré, Kolani Lamboni Fartongue, du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique (DRAEH), Douti Lardja Evariste, du Directeur de la Délégation Régionale de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), Laré Monoka Raymond, des chefs traditionnels et des membres des sociétés coopératives agricoles.

coles.

Le Centre a été réhabilité à partir d'un financement du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

En ce qui est de la formation de trois jours, il est à préciser qu'elle regroupe 50 producteurs dont 25 identifiés parmi les leaders de sociétés coopératives vont renforcer leur compétence en entrepreneuriat rural. Les 25 autres suivront la formation sur les bonnes pratiques en production maraichères associée à la gestion intégrée de la fertilité des sols et des pesticides agricoles. **LR**

## **LIBERTE D'EXPRESSION AU TOGO: COMPRENDRE LE CODE DE DEONTOLOGIE DES JOURNALISTES**

*Le droit à la libre expression, à l'information et à la critique est un droit fondamental de tout citoyen. Du droit du public à connaître les faits et les opinions résultent des devoirs et des droits des journalistes.*

*Les associations nationales de journalistes ont créé le 05 novembre 1999, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) pour marquer leur engagement pour une presse libre et responsable au Togo.*

*Les membres de ces associations nationales de presse sont convaincus que leur devoir à l'égard du public prime sur*

*toutes les responsabilités, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.*

*La mission qui incombe aux journalistes ne peut être assurée que sur la base du respect des règles de la profession. Par conséquent les journalistes togolais ont décidé d'élaborer un code de déontologie et de le faire respecter par tous les médias.*

*Tous les journalistes et techniciens de la communication souscrivent à la présente obligation et s'engagent à l'observer, rigoureusement, dans l'exercice de leurs fonctions.*

### **I- Des devoirs**

Les devoirs essentiels du journaliste togolais, dans la recherche, la collecte, le traitement, l'impression et la diffusion de l'information sont :

#### **Art. 1 : De la responsabilité**

Le journaliste assume la responsabilité de ses écrits. Il publie uniquement les informations dont la source, la véracité et l'exactitude, sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre des réserves selon les formes professionnelles requises. Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et au besoin une certaine circonspection.

#### **Art. 2 : De la liberté d'informer**

Le journaliste défend la liberté de presse et d'expression conformément à la constitution togolaise comme étant un droit inaliénable du peuple.

#### **Art. 3 : Du respect de la vérité.**

Le droit du public à des informations exactes, quelles que soient les conséquences sont sacrées. La calomnie, les accusations sans preuves, l'altération de documents, la déformation des faits, les mensonges, sont des fautes professionnelles graves pour un journaliste.

#### **Art. 4 : Du respect dû à la vie privée d'autrui**

Le journaliste respecte le droit de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations touchant à la vie privée d'autrui, ne peut se justifier que par l'intérêt du public. Il s'interdit la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement

#### **Art. 5 : Du droit de réponse**

Les informations inexacts ou fausses doivent être spontanément rectifiées. Des personnes injustement mises en cause, ont droit à la réparation par le droit de réponse. Le droit de réponse est garanti aux personnes physiques et morales. Le droit de réponse ne peut s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

#### **Art. 6 : De la dignité professionnelle**

Le journaliste dans l'exercice de ses professions est tenu de refuser de l'argent ou tout autre.

#### **Art. 7 : Du plagiat**

Le journaliste s'interdit le plagiat. Il citera toujours les sources dont il produit un quelconque texte.

#### **Art. 8 : Du secret professionnel**

Le journaliste doit garder le secret professionnel. Quelles que soient les menaces qui pèsent sur lui, il ne divulgue pas les sources des informations obtenues.

#### **Art. 9 : Séparer les commentaires des faits**

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Mais il a l'obligation de séparer le commentaire des faits pour ne pas induire le public en erreur. Dans le commentaire, le journaliste est tenu au respect d'équilibre.

#### **Art. 10 : Séparer l'information de la publicité**

L'information et la publicité doivent être séparées. Le journaliste ne doit pas confondre son rôle à celui du propagandiste ou du publicitaire. Par conséquent, il ne doit recevoir aucune consigne directe ou indirecte du propagandiste ni du publicitaire.

#### **Art. 11 : S'interdire des méthodes déloyales**

Le journaliste ne doit pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des images et des documents.

#### **Art. 12 : De l'incitation à la haine raciale, éthique et religieuse**

Le journaliste doit s'abstenir de publier toute information pouvant inciter à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination et s'interdire de faire l'apologie du crime.

#### **Art. 13 : Du refus du sensationnel**

Le journaliste s'interdit des titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications. Le journaliste doit s'interdire des titres et des images choquantes.

#### **Art. 14 : De l'identité de l'information**

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire. Il signale de façon explicite un reportage qui n'a pas pu être filmé mais qui a été reconstitué, soit scénarisé. Il signale qu'il s'agit d'images d'archives, d'un « faux direct » ou d'un direct, d'éléments d'informations ou de publicité.

( Suite page 11)

**POPULATION DE LA REGION DES SAVANES, CONSOMMONS LES PRODUITS LOCAUX !**

(Suite de la page) **LIBERTE D'EXPRESSION AU TOGO: COMPRENDRE LE  
CODE DE DEONTOLOGIE DES JOURNALISTES**

**Art. 15 : De la protection des mineurs**

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs images et de révéler leur nom.

**Art. 16 : De la confraternité**

Le journaliste doit rechercher et entretenir la confraternité. Il n'utilise pas les colonnes des journaux ou des antennes à des fins de règlement de compte avec des confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ne provoque pas son licenciement en proposant de travailler à sa place à des conditions inférieures.

**Art. 17 : De la compétence et de l'expérience**

Avant d'aborder un sujet, le journaliste doit tenir compte de ses capacités. Il n'abordera un thème qu'après avoir réuni le maximum de documentation et fait des recherches et enquêtes. Le journaliste doit constamment rechercher l'excellence dans ses écrits. En conséquence, il doit constamment améliorer ses talents et ses connaissances en participant aux sessions de formation de journalistes.

**Art. 18 : Du respect de la légalité**

Tout journaliste doit se faire le devoir de respecter scrupuleusement les règles énoncées ci-dessus. Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires. Le journaliste doit accepter la juridiction de ses pairs ainsi que les décisions issues des délibérations des instances d'autorégulation. Le journaliste est tenu de connaître la législation.

**II - Des droits**

Tout journaliste, dans l'exercice de sa profession peut revendiquer les droits ci-après :

**Art. 19 : Du libre accès aux sources d'information**

Le journaliste a droit d'accès à toutes sources d'informations et le droit d'enquêter librement sur toutes les questions portant sur la vie publique. La raison d'État et les secrets des

affaires publiques, ou privées, ne peuvent en ce cas, être opposés au journaliste par exception et en vertu des motifs clairement exprimés.

**Art. 20 : Du refus de la subordination**

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination qui serait contraire à la ligne éditoriale de l'organe d'information auquel il collabore.

**Art. 21 : Du recours à la clause de conscience**

Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte professionnel ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou à la conscience. Dans ce cas, il invoque la clause de communication avec tous les droits y afférents.

**Art. 22 : Des changements et modifications**

L'équipe de la rédaction d'un organe de presse doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à effectuer durablement la vie de l'entreprise de presse.

**Art. 23 : De la rémunération**

En considération de la délicatesse de sa fonction et de ses responsabilités le journaliste a droit, non seulement aux bénéfices des conventions collectives, mais aussi à un autre contrat individuel assurant sa sécurité matérielle et morale, ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle qui est le sien et pour garantir son indépendance économique.

**Art. 24 : De la sécurité du journaliste**

Le journaliste muni de sa carte de presse a droit partout à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

**Art. 25 : Des dispositions finales**

Les présentes dispositions servent de code de déontologie et d'éthique professionnelle aux journalistes et techniciens de la communication du Togo.

**La Rédaction (Sources: OTM)**

## **LE CONSEIL DES MINISTRES : LE BILAN 2016 DE LA SITUATION SECURITAIRE**

Le samedi 11 février a eu lieu à Lomé, le Conseil des Ministres. Il y a eu diverses communications dont celle du Ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le Colonel Damehame Yark. Il a fait le bilan sécuritaire de l'année 2016 dans les domaines de la criminalité, du trafic des drogues, de la lutte contre le trafic des produits pétroliers, des accidents de la circulation et des différentes interventions de secours d'urgence.

- **La criminalité** : 82 cas de braquages, 32 cas de vols à main armée, 92 cas d'homicide volontaire et 829 cambriolages ;

- **Le trafic illicite de stupéfiants** : près de 5000 kilogrammes de drogues, plus de 10 000 kilogrammes de psychotropes et 45 000 kilogrammes de médicaments illicites ;

- **Le trafic illicite de produits pétroliers** : saisie d'environ 500 000 litres de carburant, 184 véhicules, 93 motos non immatriculées et 27 personnes ont été déférées ;

- **Les accidents de circulation** : 5 393 cas d'accidents

dont 514 décès et 6846 blessés.

- **Les interventions des sapeurs-pompiers en matière de secours d'urgence** : 5 501 interventions.

Le Conseil a instruit le Ministre de la Sécurité et de la Protection civile à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer au maximum la protection des personnes et des biens.

Par conséquent, le Conseil appelle les populations à plus de civisme et notamment au respect du code de la route et à aider le ministère de la Sécurité dans sa mission de protection.

Le Conseil condamne, par ailleurs, les lynchages et actes de vindictes populaires en augmentation et rappelle que nul n'a le droit de se rendre justice.

*La Rédaction (Sources: Communiqué du Conseil des Ministres du 11 février 2017)*

(Suite de la première page)

**EDITORIAL : SAVOIR COMMUNIQUER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Les Ongs et associations ne savent pas souvent "se vendre" ni sur le terrain avec leurs activités, ni auprès de leurs Partenaires respectifs ;

- Les Médias ignorent parfois la manière d'appréhender la communication et l'information sur ce que font les Ongs et les associations sur le terrain car ils ne sont souvent sollicités qu'à des cérémonies d'ouverture et/ou de clôture d'atelier ;

- La principale raison évoquée très souvent est le manque de moyens (financiers et parfois techniques)

- Les Ongs et associations de la Société Civile n'arrivent pas à élaborer une bonne politique de communication tant interne qu'externe (pour les Partenaires : absence de rubrique communication et/ou Couverture Médiatique)

Pour remédier à cette situation, l'association «Gens de Médias de la Région des Savanes» (GEME-SA) voudrait redire sa disponibilité à collaborer, en matière de communication et d'information, avec les Ongs et associations qui en sentiraient le besoin et la pertinence. Car faire le développement sans en parler revient à «refuser» de se faire connaître ! Communiquons donc pour rendre effectif le développement !

**MANGO/CAMPAGNE DE TRANSHUMANCE 2017 : LES ACTEURS SONT INVITES A PLUS DE RESPONSABILITE**

Le préfet de l'Oti, Lieutenant- colonel Ouadja Gbandi a eu le 3 février une rencontre avec les acteurs impliqués dans la « Campagne Transhumance 2017 » dans la préfecture de l'Oti. La rencontre s'inscrit dans la logique du lancement officiel de cette campagne par les autorités en charge de l'élevage qui a eu lieu le 31 janvier dans la préfecture de Kpendjal et qui prendra fin le 31 mai prochain sur l'ensemble du territoire national. L'objectif de la rencontre est d'informer les responsables impliqués dans la Campagne afin de les amener à jouer convenablement leurs rôles pour que la Campagne se déroule dans de bonnes conditions et ait des retombées positives sur l'économie nationale.

Le préfet a exhorté les transhumants à respecter les couloirs prévus pour éviter des conflits avec les agriculteurs. Il a recommandé aux forces de l'ordre et de sécurité qu'en cas de conflits d'incompréhension ou autres dégâts de toujours privilégier le règlement à l'amiable. Il a félicité les contrôleurs de la Campagne 2016 pour le sérieux mis dans la collecte des taxes. On a en effet enregistré la somme de 9 196 200 FCFA.

Le Docteur Bagna Bignamlé (responsable contrôle vétérinaire de l'Oti), pour sa part, a invité les bergers à veiller à la santé des animaux. Il a souhaité que des parcs de contentions des animaux des transhumants soient aménagés dans les zones de transit pour que les animaux non vaccinés puissent l'être. **LR**

**Savanes Infos**

B.P. 323 – DAPAONG - TOGO

Tel : 92 91 09 17

Courriel : [chargedecommunicationgemesa@yahoo.fr](mailto:chargedecommunicationgemesa@yahoo.fr)**Directrice de la Publication**

Séraphine Y. LAMBONI

Tel : 90 93 61 77

**Comité de Rédaction**

Faustin Alagra BEDA

N'Djambara NASSOMA

Soumai DJOULDE

Gilbert Douti NAKONE

Donatien Yanfome MANGBA

**Caricaturiste**

Roger Sounguédjia TIEM

90 75 95 00

**GEME-SA** : Amener la femme, par l'information, la communication, la formation et la sensibilisation à s'émanciper, à s'épanouir et à participer au développement de sa localité !